



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

L'externalisation, aspects technologiques, juridiques, sociaux.

Mardi 7 mai 2013 de 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

L'externalisation des services a connu un essor considérable au cours des dix dernières années. Désormais toute entreprise est susceptible d'avoir à mener un tel projet, souvent considéré comme un moyen d'optimiser la structure même de l'entreprise. Compte tenu de la complexité de ce type d'opération, il est important d'en connaître les points clés tant au plan organisationnel que juridique.

Programme

Accueil des participants

Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ, Rédacteur en chef de Legifrance

Les raisons pour lesquelles une entreprise recourt à l'externalisation : Les avantages et les difficultés d'une telle opération.

Laurent Mopin, IT Manager Sales & Marketing Mercedes-Benz France

Les attentes du marché et le rôle du prestataire d'externalisation :

- La typologie de solutions,
- La relation client fournisseur,
- La gouvernance du contrat.

Ghislaine Grégoire, Directeur Commercial, OSIATIS,

Négocier et rédiger un contrat d'externalisation, exemples de clauses sensibles : l'obligation de conseil, la clause pénale, la clause limitative de responsabilité

Eric Heguy, Avocat Associé du Cabinet MHA ;

- Les pièges du prêt de main d'œuvre illicite et du délit de marchandage
- la problématique de l'application de l'article 1224-1 du Code du travail au contrat d'externalisation

Laurent Beljean, Avocat Associé, Cabinet Froment Briens associés,



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue



Association pour le développement de l'informatique juridique
Siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75012 Paris
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

L'externalisation, aspects technologiques, juridiques, sociaux.

Mardi 7 mai 2013 de 8h30 à 10h30

Maison du Barreau, salle Monnerville - 2/4 rue de Harlay, Paris 1er

Membre de l'ADIJ : Gratuit

Non-Membre de l'ADIJ : 35 Euros

Madame/Monsieur.....

Titre/Fonction.....

Société/Institution/Cabinet/Etablissement.....

Adresse.....

Email.....

Téléphone.....

N° CNBF (Avocat seulement pour déclaration à la formation continue).....

A renvoyer à l'adresse suivante :

A l'attention de l'ADIJ – Marianne Mamou – 7, rue des Partants – 75020 PARIS

Pour les adhérents de l'ADIJ à jour de leur cotisation, une inscription par mail suffit :

Coordination-adj@adj.fr



Cette manifestation est validée au titre de la formation continue